



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 20 décembre 2017

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 7)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 7)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 8)

Les textes des délibérations n° 2017-2373 à 2017-2379, 2017-2381, 2017-2382, 2017-2385 à 2017-2395, 2017-2400, 2017-2403, 2017-2404, 2017-2407 à 2017-2416, 2017-2422 à 2017-2425, 2017-2427, 2017-2432, 2017-2437, 2017-2439, 2017-2440, 2017-2446 à 2017-2462, 2017-2464 à 2017-2468, 2017-2470 à 2017-2474, 2017-2476 à 2017-2478, 2017-2480, 2017-2491 à 2017-2495, 2017-2497, 2017-2499 à 2017-2504, 2017-2506 à 2017-2511, 2017-2517 à 2017-2520, 2017-2522, 2017-2524, 2017-2526, 2017-2527, 2017-2529, 2017-2532 et 2017-2533 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 27.

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2017-2373	Rapport des mandataires - Société d'économie mixte Lyon parc auto (SEM LPA) - Exercice 2016 -	(p. 29)
N° 2017-2374	Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2016 -	(p. 30)
N° 2017-2375	Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Effia - Exercice 2016 -	(p. 30)
N° 2017-2376	Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Indigo - Exercice 2016 -	(p. 30)
N° 2017-2377	Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2016 -	(p. 30)
N° 2017-2378	Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Q-Park France - Exercice 2016 -	(p. 30)
N° 2017-2379	Rillieux la Pape, Sathonay Camp - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Travaux de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseau pour le prolongement du souterrain et la mise en accessibilité de la gare - Avenant de prolongation à la convention de financement des travaux -	(p. 30)
N° 2017-2381	Sainte Foy lès Lyon - Requalification de la RD 342 à Sainte Foy Lès Lyon - Élargissement de l'Yzeron et reconstruction de la passerelle de Montray - Approbation de la convention d'indemnisation avec le Syndicat d'aménagement de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) -	(p. 30)
N° 2017-2382	Villeurbanne - Site ABB Médipôle rue Fays - Aménagement et élargissement de la rue Frédéric Fays accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne - Convention de participation financière et en nature avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -	(p. 30)

N° 2017-2385	<i>Saint Fons - Aménagement rue de la Rochette et rue des Deux Fermes - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
N° 2017-2386	<i>Vernaison - Extension du parking de la gare - Individualisation totale d'une recette dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes -</i>	(p. 31)
N° 2017-2387	<i>Corbas - Création de rond-point route de Marennes, rues Bruyères, 8 mai 1945, Midi et chemin des Romanettes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2017-2388	<i>Travaux de mise en oeuvre d'enrobés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 - Autorisation de signer un accord cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 31)
N° 2017-2389	<i>Travaux de mise en oeuvre d'enrobés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 - Autorisation de signer un accord cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 31)
N° 2017-2390	<i>Travaux de mise en oeuvre d'enrobés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 3 - Autorisation de signer un accord cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 31)
N° 2017-2391	<i>Travaux de mise en oeuvre d'enrobés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 4 - Autorisation de signer un accord cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 31)
N° 2017-2392	<i>Travaux de mise en oeuvre d'enrobés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 5 - Autorisation de signer un accord cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 31)
N° 2017-2393	<i>Travaux de mise en oeuvre d'enrobés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 6 - Autorisation de signer un accord cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 31)
N° 2017-2394	<i>Travaux de mise en oeuvre d'enrobés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 7 - Autorisation de signer un accord cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 31)
N° 2017-2395	<i>Convention constitutive d'un groupement de commande pour le géoréférencement des réseaux électriques souterrains sensibles entre la Métropole de Lyon et le Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Autorisation de signer ladite convention -</i>	(p. 31)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2017-2400	<i>Comité syndical du Syndicat mixte du parc industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	retiré
N° 2017-2403	<i>Ouverture dominicale des commerces - Avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les Maires pour l'année 2018 -</i>	(p. 8)
N° 2017-2404	<i>Lyon - Meublés de tourisme - Mise en place d'un outil de veille - Modification du règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation pour Lyon -</i>	(p. 9)
N° 2017-2407	<i>Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 3° programmation et avenants pour l'année 2017 - Avenant du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon 2018 -</i>	(p. 21)
N° 2017-2408	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) - Année 2017-2018 -</i>	(p. 14)
N° 2017-2409	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Synerg'IAE et à l'entreprise d'insertion Envie Sud-Est pour leurs programmes d'actions 2017-2018 -</i>	(p. 14)
N° 2017-2410	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subvention à la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) du Rhône pour son action de liaison entreprise-emploi-insertion - Année 2017-2018 -</i>	(p. 14)
N° 2017-2411	<i>Lyon - PMI'e 2016-2020 - Attribution d'une subvention au Groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'emploi et de la formation de Lyon pour la mise en oeuvre d'une mission de liaison entreprise emploi - Année 2017/2018 -</i>	(p. 14)

N° 2017-2412	<i>Villeurbanne - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée - Attribution d'une subvention -</i>	(p. 16)
N° 2017-2413	<i>Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération Transpolis - Individualisation totale de l'autorisation de programme - Attribution de subventions d'équipement à l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) et à la société par actions simplifiées Transpolis pour la réalisation des projets I4C-M et TEC -</i>	(p. 21)
N° 2017-2414	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour le projet BigBooster, dispositif international de sélection et d'accélération de start-ups à fort potentiel - Années 2017-2018 -</i>	(p. 19)
N° 2017-2415	<i>Attribution d'une subvention à l'Université de Lyon pour l'organisation de l'événement The Web Conference 2018 dans le cadre du soutien aux domaines du web et du numérique -</i>	(p. 21)
N° 2017-2416	<i>Economie sociale et solidaire - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Ronalpia, AGF Alter'incub, Passerelle eau de Robec, la Cravate solidaire pour leurs programmes d'actions 2017-2018 en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation sociale -</i>	(p. 21)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2017-2422	<i>Aide sociale à l'hébergement des personnes âgées et handicapées - Prise en charge des dépenses de mutuelle -</i>	(p. 22)
N° 2017-2423	<i>Structures de l'aide sociale à l'enfance - Enveloppe de tarification - Année 2018 -</i>	(p. 22)
N° 2017-2424	<i>Protection de l'enfance - Convention partenariale d'aide au domicile des familles 2018/2019 -</i>	(p. 22)
N° 2017-2425	<i>Protection de l'enfance - Convention de partenariat entre les services de l'État (Éducation Nationale et Protection judiciaire de la jeunesse) et la Métropole de Lyon pour le fonctionnement des dispositifs relais -</i>	(p. 22)
N° 2017-2427	<i>Projet Vénus VIII - Attribution d'une subvention à l'association Spacejunk Lyon pour l'année 2017 -</i>	(p. 22)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2017-2432	<i>Rapport des délégués de services publics - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la Société Blue Green Groupe SAUR - Exercice 2016 -</i>	(p. 22)
N° 2017-2437	<i>Musée des Confluences - Versement d'une avance sur la subvention pour l'exercice 2018 -</i>	(p. 22)
N° 2017-2439	<i>Collèges - Dotation de fonctionnement et forfait d'externat 2018 - Dotations complémentaires -</i>	(p. 23)
N° 2017-2440	<i>Collèges publics - Aide aux projets d'actions éducatives - Attribution de subventions - Année scolaire 2017-2018 -</i>	(p. 23)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2017-2446	<i>Création de la Métropole de Lyon - Avenant n° 1 au protocole financier général signé entre la Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône -</i>	(p. 23)
N° 2017-2447	<i>Inventaire comptable et règles d'amortissement - Mise en conformité de la délibération du Conseil n° 2015-0109 du 26 janvier 2015 avec l'article D 3664-1 du code général des collectivités territoriales -</i>	(p. 23)
N° 2017-2448	<i>Gestion active de la dette et de la trésorerie pour 2018 -</i>	(p. 23)
N° 2017-2449	<i>Solaize - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Solaize -</i>	(p. 24)
N° 2017-2450	<i>Bron - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole 24de Lyon et la Commune de Bron -</i>	(p. 24)
N° 2017-2451	<i>Caluire et Cuire - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Caluire et Cuire -</i>	retiré
N° 2017-2452	<i>Ecully - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune d'Ecully -</i>	(p. 24)
N° 2017-2453	<i>Fontaines sur Saône - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Fontaines sur Saône -</i>	(p. 24)

N° 2017-2454	<i>Francheville - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Francheville -</i>	(p. 24)
N° 2017-2455	<i>Limonest - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Limonest -</i>	(p. 24)
N° 2017-2456	<i>La Mulatière - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de La Mulatière -</i>	(p. 24)
N° 2017-2457	<i>Neuville sur Saône - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Neuville sur Saône -</i>	(p. 24)
N° 2017-2458	<i>Pierre Bénite - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Pierre Bénite -</i>	(p. 24)
N° 2017-2459	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Saint Cyr au Mont d'Or -</i>	(p. 24)
N° 2017-2460	<i>Sainte Foy lès Lyon - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Sainte Foy lès Lyon -</i>	(p. 24)
N° 2017-2461	<i>Saint Genis Laval - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Saint Genis Laval -</i>	(p. 24)
N° 2017-2462	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Saint Romain au Mont d'Or -</i>	(p. 25)
N° 2017-2464	<i>Corbas - Mise en oeuvre du Pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Corbas -</i>	(p. 25)
N° 2017-2465	<i>Décines Charpieu - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Décines Charpieu -</i>	(p. 25)
N° 2017-2466	<i>Feyzin - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Feyzin -</i>	(p. 25)
N° 2017-2467	<i>Mions - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Mions -</i>	(p. 25)
N° 2017-2468	<i>Saint Priest - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Saint Priest -</i>	(p. 25)
N° 2017-2470	<i>Pacte de cohérence métropolitain - Mise en oeuvre du contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Création d'un service commun de documentation entre la Métropole et la Ville de Lyon - Approbation de la convention -</i>	(p. 23)
N° 2017-2471	<i>Lyon - Réaménagement de Maisons de la Métropole (MDM) - Individualisations d'autorisations de programme -</i>	(p. 23)
N° 2017-2472	<i>Groupement d'intérêt public Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) - Mise à disposition d'agents de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 25)
N° 2017-2473	<i>Société publique locale (SPL) Part-Dieu - Mise à disposition d'agents de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 25)
N° 2017-2474	<i>Association Comité social du personnel - Attribution d'une subvention pour son programme d'action 2018 -</i>	(p. 26)
N° 2017-2476	<i>Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Convention de mutualisation 2018-2020 -</i>	(p. 23)
N° 2017-2477	<i>Lot n°2 : Fourniture et travaux d'installation de bâtiments modulaires à structure principale bois pour les divers sites de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 23)
N° 2017-2478	<i>Bron - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par madame Josiane CANET -</i>	(p. 23)
N° 2017-2532	<i>Révision de divers tarifs, de prix ou redevances, à compter du 1^{er} janvier 2018 -</i>	(p. 23)
N° 2017-2533	<i>Pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon - Protocole de partenariat entre la Métropole et la Caisse des dépôts et consignations – Demande de subvention -</i>	(p. 24)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2017-2480	<i>Conseil syndical du Syndicat mixte du Bordelan - Désignation de représentants du Conseil -</i>	<i>retiré</i>
N° 2017-2491	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2016 -</i>	<i>(p. 26)</i>
N° 2017-2492	<i>Rapport des délégataires de services publics - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et conception, construction, entretien et exploitation du crématorium du complexe funéraire de Bron par la société Atrium - Exercice 2016 -</i>	<i>(p. 26)</i>
N° 2017-2493	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par les sociétés Elvya, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly - Exercice 2016 -</i>	<i>(p. 27)</i>
N° 2017-2494	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée à la société Eau du Grand Lyon - Exercice 2016 -</i>	<i>(p. 27)</i>
N° 2017-2495	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique de gaz sur le territoire des Communes de Lyon, Corbas, Chassieu, Meyzieu, Jonage, Mions, Solaize et Givors - Exercice 2016 -</i>	<i>(p.)</i>
N° 2017-2497	<i>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont - Exercice 2016 -</i>	<i>(p. 27)</i>
N° 2017-2499	<i>Givors, Grigny - Syndicat mixte d'eau potable Rhône Sud - Approbation d'une convention de vente d'eau -</i>	<i>(p. 27)</i>
N° 2017-2500	<i>Charly, Vernaison - Développement du réseau séparatif - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demandes de subventions -</i>	<i>(p. 27)</i>
N° 2017-2501	<i>Villeurbanne - Assainissement - Renouvellement des collecteurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	<i>(p. 27)</i>
N° 2017-2502	<i>Corbas - Eaux pluviales - Bassin de Grange Blanche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme travaux -</i>	<i>(p. 27)</i>
N° 2017-2503	<i>Lyon 4° - Assainissement - Quai Joseph Gillet - Individualisation complémentaire d'autorisation de 27programme travaux - Demandes de subventions -</i>	<i>(p. 27)</i>
N° 2017-2504	<i>DSM Flux - Rémunération de 2 agents inventeurs à la direction de l'eau -</i>	<i>(p. 27)</i>
N° 2017-2506	<i>Étude territoriale sur le tri des déchets ménagers et assimilés issus des collectes sélectives - Convention avec le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud Rhône -</i>	<i>(p. 26)</i>
N° 2017-2507	<i>Contrats avec les éco-organismes filières emballages ménagers et papiers graphiques pour le soutien à la valorisation des déchets et contrats de revente des déchets d'emballages valorisables -</i>	<i>(p. 26)</i>
N° 2017-2508	<i>Saint Genis Laval - Politique agricole - Développement des circuits courts - Protection des productions fruitières contre les aléas climatiques - Attribution de subventions à des exploitants agricoles et à l'association les délices de Paillot -</i>	<i>(p. 28)</i>
N° 2017-2509	<i>Stratégie alimentaire métropolitaine - Attribution d'une subvention à l'Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) -</i>	<i>(p. 28)</i>
N° 2017-2510	<i>Attribution d'une subvention à l'association les Péniches du Val de Rhône dans le cadre des travaux de révision quinquennale -</i>	<i>(p. 26)</i>
N° 2017-2511	<i>Chassieu - Entretien de la promenade du Biézin - Rue Elisée Reclus, avenues de France et Simone Veil - Prestation de propreté globale du site - Conventions avec la Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL) et la Commune de Chassieu -</i>	<i>(p. 26)</i>

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2017-2517	<i>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2016 -</i>	<i>(p. 28)</i>
N° 2017-2518	<i>Rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2016 -</i>	<i>(p. 28)</i>
N° 2017-2519	<i>Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - 28Exercice 2016 -</i>	<i>(p. 28)</i>

N° 2017-2520	<i>Rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin - Exercice 2016 -</i>	(p. 28)
N° 2017-2522	<i>Bron, Caluire et Cuire, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Grigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Saint Fons, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vénissieux, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Année 2017 - Conventions de participation financière -</i>	(p. 28)
N° 2017-2524	<i>Lyon 9° - Opération de rénovation de la résidence Chapas - Secteur de Balmont à la Duchère - Attribution d'une subvention à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) -</i>	(p. 29)
N° 2017-2526	<i>Villeurbanne - Projet urbain partenarial (PUP) Gervais Bussière - Réalisation d'un programme de logements - Avenant n° 1 à la convention de PUP avec la société Kaufman & Broad - Substitution de la société Kaufman & Broad par la société Kaufmann & Broad Promotion 1 -</i>	(p. 29)
N° 2017-2527	<i>Décines Charpieu - Projet urbain partenarial (PUP) multipôle - Substitution de la société Em2c par la société SAS Kane - Avenant n° 1 à la convention de PUP -</i>	(p. 29)
N° 2017-2529	<i>Tassin la Demi Lune - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC -</i>	(p. 29)

Présidence de monsieur David Kimelfeld**Président**

Le mercredi 20 décembre 2017 à 9 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 16 décembre 2017 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je propose que l'on démarre. Je vous remercie de rejoindre vos places. Avant d'ouvrir notre séance, je vous rappelle que, par courriers des 28 novembre et 1^{er} décembre 2017, le Conseil de la Métropole a été convoqué pour se réunir le vendredi 15 décembre 2017 à 14 heures 30. L'ensemble de l'ordre du jour de cette séance n'ayant pu être examiné faute de quorum, la séance de ce jour a été convoquée le 16 décembre 2017.

En application des articles L 3611-3, L 3121-14 du code général des collectivités territoriales et L 3121-11 de notre règlement intérieur, nous allons donc poursuivre l'examen de notre ordre du jour initial, en prenant en compte les demandes de temps de parole et l'organisation des débats arrêtés à l'issue de la Conférence des Présidents du 12 décembre 2017. Nous délibérons sans condition de quorum comme la loi nous le permet.

Je voudrais remercier l'ensemble des présents pour leur disponibilité.

Monsieur Cochet souhaiterait dire un mot, je lui passe la parole.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Nous sommes réunis aujourd'hui puisque le quorum n'a pas été atteint lors de la précédente assemblée. Je rappelle que l'Exécutif et les membres de la Commission permanente, s'ils avaient été présents jusqu'au bout de la séance, auraient pu empêcher que cela se déroule ainsi.

Notre objectif est simplement d'attirer votre attention, monsieur le Président –et on a un petit peu échangé avant cette réunion–, pour qu'on puisse organiser les débats un peu différemment. Neuf heures de délibérations ne me paraît pas tout à fait logique. De plus, lorsqu'il y a redondance, lorsque les gens sont contents, c'est bien qu'ils le disent une fois ; deux fois, trois fois, ce n'est peut-être pas pertinent et pour qu'on puisse avancer –je sais que cela vous ferait plaisir, monsieur le Président, je n'ai aucun doute par rapport à cela– et, plaisanterie mise à part, je pense que ce n'est pas logique car souvent, lorsqu'on arrive en fin de séance, il y a des dossiers qui peuvent être importants et qui passent un peu rapidement.

Je réitère ma demande. Je pense que tout ceci ne se passerait pas de cette manière si, simplement, l'ensemble des groupes était représenté au niveau de la Commission permanente. Vous connaissez notre position. Maintenant, je vous remercie et, à quelques jours de Noël, c'est le moment de faire des souhaits. Donc j'é mets celui-ci en particulier.

M. LE PRÉSIDENT : Comme je crois au Père Noël, je pense que la magie de Noël peut s'exercer. Plus sérieusement, j'aurai l'occasion en début d'année de solliciter les Présidents de chaque groupe pour les rencontrer pour évoquer le budget et, à l'occasion de cet échange, nous aurons également l'occasion d'évoquer le déroulé des Conseils et d'émettre un certain nombre d'idées et de les partager éventuellement.

Je vous remercie en tout cas d'être présents ce matin.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas émarginé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteurs d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Sarah Peillon, vous avez la parole.

(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier,

M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gaillout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guiland), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Morage), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Képénékian (pouvoir à M. Dercamp), Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Roche (pouvoir à M. Eymard).

M. LE PRÉSIDENT : Nous reprenons la séance là où nous l'avions interrompue, c'est-à-dire le dossier numéro 2017-2403 sur l'ouverture dominicale des commerces.

N° 2017-2403 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Ouverture dominicale des commerces - Avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les Maires pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2403. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission. Je vous rappelle que le Maire peut déroger à la fermeture dominicale des commerces à hauteur de cinq dimanches par an et la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 lui a permis de pouvoir y déroger jusqu'à douze dimanches et, dans ce cas-là, pour nos Communes, puisque nous avons une Métropole, l'avis de la Métropole doit être sollicité. Dix-huit communes ont délibéré et sollicité la Métropole à ce titre et la Métropole vous propose aujourd'hui de délibérer favorablement sur ces demandes des Communes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Bouzerda. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Il me semble que l'intervention avait été faite. Ma mémoire me fait peut-être défaut mais j'ai le souvenir d'être intervenue.

M. LE PRÉSIDENT : Mais non, vous n'avez pas la mémoire qui flanche, vous avez raison. Je voulais reprendre l'ensemble des interventions mais si vous considérez qu'elle a été faite, il n'y a pas de problème.

Mme la Conseillère IEHL : Elle a été faite.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Quatre minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Moi non plus je ne recommence pas mon intervention. Les présents vendredi s'en souviennent. Je vous dis juste la conclusion : nos deux groupes Lyon Métropole gauche solidaires et Europe Ecologie-Les Verts et apparentés remercient les Villes qui ont choisi de ne pas développer le travail du dimanche et s'abstiennent sur ce rapport pour montrer leur réticence sur l'augmentation à douze dimanches travaillés dans les commerces. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Parfait. Il restait deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Monsieur le Président et chers collègues, je vous remercie de votre accueil. En fait, j'avais déjà fait cette intervention juste avant que nous ne suspendions la séance pour dire que le groupe Communiste voterait contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés (sauf Mmes de Lavernée, Gardon-Chemain, M. Girard) ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : Mmes de Lavernée, Gardon-Chemain, M. Girard (Les Républicains et apparentés) ; groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ;

- abstentions : groupes Lyon Métropole gauche solidaires ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2404 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Lyon - Meublés de tourisme - Mise en place d'un outil de veille - Modification du règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation pour Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2404. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de ce dossier du développement des meublés de tourisme, monsieur le Président, vous aviez décidé de mener une réflexion avec l'ensemble des acteurs et, dans le cadre de cette réflexion, d'assurer un équilibre de notre législation avec le développement des plateformes collaboratives.

Dans le cadre du dispositif qui vous est soumis aujourd'hui, il vous est notamment proposé d'adopter les modifications du règlement que nous nous sommes données et qui fixent les autorisations et, en tout cas, les usages qui existent.

Pour d'autres usages, plus particulièrement pour les meublés de tourisme, un dispositif spécifique a été mis en place avec comme objectif de protéger le logement dans les secteurs très en tension et les secteurs d'hypercentre, plus particulièrement au sein de la Ville de Lyon et, de ce fait, d'avoir un dispositif différencié. Bien sûr, ce dispositif ne concerne pas les personnes qui louent leur logement moins de 120 jours par an, elles sont simplement assujetties à la taxe de séjour.

Par contre, pour les personnes qui souhaiteraient louer un logement qui ne constitue par leur résidence secondaire, une différenciation est faite, selon que l'on est une personne physique ou pas et selon la taille du logement, selon qu'il est inférieur ou pas à 60 mètres carrés, ce seuil étant spécifiquement destiné à protéger le logement et, notamment, le logement des familles en hypercentre.

Il est proposé, pour les personnes physiques, de pouvoir effectivement louer en meublé de tourisme un appartement pour une durée de neuf ans, dans un cadre temporaire, sans compensation. Par contre, pour les personnes morales, la compensation est imposée. Ce dispositif permet effectivement d'assurer la protection des logements, de nous permettre aussi de contrôler l'évolution des meublés de tourisme, essentiellement dans les zones en tension.

On a tous présentes à l'esprit les dérives dans certaines villes où effectivement on a une tension forte du logement, où les habitants ne peuvent plus se loger en cœur de ville et l'objectif aujourd'hui est d'accompagner ce dispositif, de nous doter, par ailleurs, d'un observatoire pour nous permettre d'apprécier et de voir évoluer cette demande qui s'est fortement accrue et de mettre en œuvre une plateforme dédiée ensuite pour les déclarations et les enregistrements qui constituent aussi l'une des modalités de ce dispositif, construit aussi en synergie par la Ville de Lyon qui a elle-même délibéré lundi sur la déclaration et l'obligation de procéder à l'enregistrement et qui a aussi mis en œuvre le dispositif afin de permettre les contrôles de l'ensemble de cette réglementation qui vous est soumise aujourd'hui, avec une vision concertée de la démarche.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Je vous remercie de bien vouloir l'approuver.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Bouzerda. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, il y a quelques années, le souci de notre collectivité portait sur la transformation d'un parc de meublés accueillant des travailleurs migrants et des personnes en grande précarité. L'action de la COURLY a largement contribué à la sortie de l'insalubrité et à la préservation d'un habitat à fonction sociale en lieu et place des garnis de marchands de sommeil.

Nous sommes devant un nouveau défi : la location de meublés n'est plus le fait de marchands de sommeil, elle est un complément de revenus pour certains et un nouveau mode d'optimisation des ressources patrimoniales pour d'autres. Dans cette dernière hypothèse, le passage à l'illégalité est une tentation forte. Les dispositions prises visent à mettre un terme aux dérives constatées, c'est juste et c'est bien. Il y a des règles à respecter, elles sont claires, sur la durée de la location possible et les déclarations obligatoires.

Le bon fonctionnement implique un contrôle nécessaire, nous nous en donnons les moyens. Le loueur lyonnais bénéficie de conditions moins drastiques que celles qui s'appliquent aux loueurs parisiens. La dynamique n'en demeure pas moins positive et son évaluation permettra d'en voir les marges de progression. Mais certainement faut-il voir l'intérêt de cette délibération dans le fait qu'elle souligne la nécessité de lutter pour un maintien dans de bonnes conditions d'un parc locatif accessible et socialement utile.

C'est pourquoi nous voulons profiter de cette occasion pour rappeler l'importance d'une action sur le parc vacant. Si la location abusive peut participer à la spéculation immobilière, il en va de même pour certaines formes de vacances qui constituent un gel dont la visée est identique. La surveillance des meublés de tourisme n'est pas une atteinte au droit de propriété et à son usage. Il en va de même de la surveillance de la vacance : inciter le loueur en meublé à la remise sur le marché d'une équivalence superficielle n'est pas plus brutal que d'inciter le propriétaire de locaux vacants à les remettre sur le marché.

Enfin et pour terminer, les dispositions en discussion dans le projet de loi logement pourraient nous offrir de nouvelles perspectives. Il faudra donc y être attentif puisqu'il s'agit de faciliter l'occupation de biens vacants pour en assurer la protection tout en favorisant un usage de logement ou d'hébergement.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Gachet. Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, les élus du groupe Centre démocrate Lyon Métropole approuvent l'arrivée de ce rapport qui était vraiment attendu. On peut admettre que la location de courte durée d'un appartement représente une amélioration de l'offre d'hébergement pour les visiteurs toujours plus nombreux au sein de notre Ville ainsi qu'un potentiel complément de revenus pour les loueurs.

Néanmoins, il est indispensable d'encadrer cette pratique face à l'accélération significative de son développement ces derniers mois afin de ne pas tomber dans certaines dérives que l'on a pu constater dans d'autres villes européennes. En effet, il ne faudrait pas que ces meublés nuisent aux logements familiaux, notamment dans les zones tendues comme l'hypercentre de notre agglomération. Par ailleurs, il est indispensable de distinguer les particuliers louant leur résidence principale des professionnels qui créent ainsi une véritable activité de location de meublés de courte durée qui peut s'apparenter à une forme de concurrence déloyale, notamment pour les hôtels.

Il ne s'agit pas ici de bannir les plateformes de location de notre ville mais bien de contenir leur évolution. Il paraît donc tout à fait judicieux d'organiser une veille pour mieux connaître et cerner cette évolution ainsi que d'encadrer au mieux les pratiques et d'exiger des compensations pour ne pas appauvrir l'offre de logement familial au cœur de notre agglomération.

Ce rapport est donc –je le redis– plus que bienvenu et nous sommes heureux de pouvoir le voter aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération traite des meublés de tourisme en croissance continue du fait de l'attractivité de notre Métropole. Parfois, ce système apparaît aussi plus attractif financièrement pour les loueurs que les locations de long terme.

L'enjeu principal pour notre collectivité territoriale est de vérifier que des logements ne soient pas transformés systématiquement en locations de courte durée et soient alors soustraits à la location de longue durée. Il convient de trouver un juste milieu entre se satisfaire du développement touristique de notre agglomération, notamment de son hypercentre et de ne pas déséquilibrer le marché du logement, en particulier dans les mêmes zones qui, comme chacun le sait, sont particulièrement sous tension en matière d'habitat.

Des outils de surveillance et de suivi sont donc à instaurer et, parmi ceux-ci, les déclarations de meublés et les versements de taxes de séjour. Nous pensons aussi que le suivi et donc le contrôle sont indissociables d'un travail en profondeur avec les plateformes de réservation. En effet, comme tout géant du web, elles ont une tendance certaine à ne pas verser leur contribution fiscale à l'Etat français. Elles doivent donc, d'une part, informer correctement leurs clients sur leurs obligations et, d'autre part, procéder aux encaissements des taxes de séjour, voire les réclamer au besoin. Une forte action de sensibilisation sur ce point nous semble donc indispensable.

Depuis août 2016, Airbnb s'est engagé notamment à collecter, à l'occasion des transactions effectuées sur sa plateforme, et à reverser ces taxes de séjour dues à la Ville de Lyon. Ainsi, 235 000 € ont été collectés en 2016. Un amendement récent prévoit que cette obligation de collecter ne soit effective pour toute plateforme qu'en 2019. Ce sont ainsi des milliers d'euros qui peuvent échapper à la collectivité. Pourquoi 2019 seulement ? Ces plateformes doivent également vérifier la qualité des biens loués et leur éligibilité à la location et aussi veiller à l'application de la loi, à savoir interdire toute location de résidence principale plus de 120 jours par an. Au-delà du suivi de chaque plateforme, il reviendra donc aussi à la collectivité territoriale de vérifier qu'un particulier n'utilise pas plusieurs plateformes pour détourner cette interdiction.

Comme cité dans *La Tribune* du 17 novembre, la Conciergerie HostnFly a réalisé une infographie intéressante dressant un petit portrait socio-démographique des Parisiens qui mettent leur appartement sur Airbnb. Il est tout à fait intéressant de voir que 65 % d'entre eux ont entre 20 et 30 ans ; une proportion croissante de retraités aussi est à noter. La majorité des loueurs utilisent cette solution pour arrondir leurs fins de mois et louent leur logement seulement lors de leurs vacances ou de périodes très sollicitées, telles les périodes de Noël ou le 8 décembre à Lyon, par exemple.

Ainsi, tout le monde peut y trouver son compte, touristes ou personnes en déplacement professionnel, jeunes actifs ou retraités, pour autant que les règles requises soient respectées et que la collectivité récupère son dû.

La loi du 16 octobre 2017 pour une République numérique autorise certaines Communes à imposer un dispositif spécifique pour déclarer son meublé de tourisme : l'utilisation d'un télé-service, l'attribution d'un numéro d'enregistrement à faire figurer dans les annonces de location publiées en ligne. La Ville de Paris s'est dotée d'une ligne de télé-service pour une entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2017. Paris a aussi procédé à des sanctions pécuniaires à hauteur d'un million d'euros en 2017. La Métropole de Lyon ne pourrait-elle pas aussi adopter la même démarche ? Notre groupe Lyon Métropole Gauche Solidaires le souhaite vivement.

Pour la petite histoire, la petite association B&B Lyon, qui a dû fermer ses portes suite à l'arrivée d'Airbnb sur la plateforme de Lyon, arrivait parfaitement bien à respecter ces règles et à les faire respecter par ses adhérents. Il n'y a donc aucune raison que les géants de la location temporaire n'y parviennent pas.

Nous voterons évidemment cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, nous souscrivons nous aussi tout à fait au dispositif présenté par cette délibération pour encadrer strictement la création de meublés de tourisme, notamment ceux de plus de 60 mètres carrés, avec l'exigence de compensation d'un logement de même surface dans le même arrondissement pour tout logement transformé en meublé de tourisme. Nous partageons ces objectifs :

- préserver une offre de résidences principales de bonne taille pour les familles ou les colocations de jeunes, préserver une vraie vie de quartier et éviter que certains d'entre eux ne deviennent que des quartiers de logements et de boutiques pour touristes ;
- éviter aussi de faire monter les prix à la vente car le taux de rentabilité attendu en meublés de tourisme est supérieur à la location classique, donc le risque de spéculation foncière est réel dans l'hypercentre où les prix sont déjà élevés ;
- préserver aussi une forme d'économie collaborative qu'est la location de la chambre chez l'habitant car la location meublée au domicile du loueur n'est pas concernée par notre dispositif et pourra donc continuer ;
- enfin, la veille qui sera mise en place sur l'ensemble de l'agglomération permettra une vigilance en dehors du périmètre d'hypercentre pour évaluer si le développement de ces meublés de tourisme s'étend à d'autres quartiers de Lyon ou Villeurbanne, par exemple et s'il devient nécessaire d'encadrer aussi ces mutations dans ces quartiers.

Même si le phénomène lyonnais n'a pas l'ampleur de Paris ou Barcelone, il est important de s'en préoccuper dès à présent afin de se prémunir d'une dérive qui serait plus difficile à contenir plus tard.

Pour conclure, permettez-moi un mot pour ceux qui n'ont accès ni à Airbnb ni à l'hébergement d'urgence, au mieux à la mise à l'abri, et encore ! Nous pensons aux mineurs étrangers isolés, aux migrants qui étaient jusqu'à hier dans l'amphi de Bron, aux familles sans toit avec des enfants scolarisés dans les écoles de l'agglomération.

Monsieur le Président, nous n'ignorons pas les efforts de la Métropole et nous savons que vous travaillez avec le Préfet mais l'appel des Maires du week-end dernier de 7 grandes Villes de France, l'appel au Gouvernement pour qu'il réponde à ses obligations pour les demandeurs d'asile, montre qu'à ce jour, les moyens et la volonté de l'Etat ne sont pas suffisants. Ces Maires proposent la création d'un réseau solidaire des villes. La Métropole pourrait participer à sa création.

Nous voterons bien sûr la délibération sur les meublés de tourisme.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, c'est incontestable, Lyon est aujourd'hui une destination touristique. Élue Meilleure destination européenne de week-end lors des Oscars du Tourisme en 2016, l'hôtellerie bat son plein avec plus de 4 millions de nuitées l'année dernière. Mais ce chiffre ne prend pas en compte des nouvelles pratiques touristiques créées par les plateformes Web de réservation de logements de particuliers issues de l'ubérisation du marché.

Nous attirons votre attention depuis plusieurs années sur ce sujet. Il est donc temps, effectivement, de mettre en place un système de contrôle afin de maîtriser l'évolution quantitative de cette pratique.

Bien plus rentable pour les propriétaires avec des bénéfices de deux à quatre fois plus élevés qu'une location classique et une demande en forte hausse de la part des utilisateurs de plateformes, le nombre de meublés de tourisme s'envole ces dernières années. L'hypercentre de Lyon est particulièrement touché : par exemple, la Mairie du deuxième arrondissement reçoit au minimum deux à trois demandes de changement d'usage de logement en meublé touristique par semaine, alors que l'offre actuelle compte déjà plus de 800 propositions de locations sur Airbnb. Les chiffres officiels dont vous disposez nous semblent d'ailleurs très en dessous de la vérité, justement par non-déclaration des locations.

Les dérives peuvent rapidement arriver. Plusieurs villes européennes et mondiales ont déjà subi des conséquences néfastes sur leur territoire. Prenons l'exemple du quartier Gótico à Barcelone : ces dernières années, ce quartier a vécu de grandes transformations ; 40 % de la population résidentielle perdue et des commerces de proximité remplacés par du commerce touristique. Il nous faut éviter à tout prix cette dérive.

Nous avons déjà des quartiers comptant de plus de 5 % de meublés de tourisme, soit autant de logements en moins pour les ménages. Et, dans le même temps, des milliers de Lyonnais cherchent un appartement pour loger leur famille et le marché est extrêmement tendu. Cette activité induit aussi une forte hausse des loyers et des prix de vente des appartements. Enfin, ces locations de meublés présentent une concurrence déloyale vis-à-vis de l'hôtellerie, déjà fortement impactée par une réglementation lourde. Ne parlons pas des difficultés de cohabitation au sein des immeubles sur lesquelles les habitants attirent régulièrement notre attention.

Cette délibération que nous avons demandée à plusieurs reprises propose la mise en place d'un outil de veille et d'observation à l'échelle de la Métropole et surtout la création d'un régime spécifique pour les autorisations de changement d'usage en meublé de tourisme à Lyon.

Les élus UDI sont évidemment très favorables à ces mesures qui permettront d'avoir une meilleure visibilité du nombre d'appartements concernés, mieux réguler leur utilisation et pénaliser ceux qui profiteront avec abus de cette activité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller BLACHIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais commencer en disant ce que cette délibération n'est pas là pour fixer les règles d'usage nationales qui doivent régir les grandes plateformes, notamment sur le plafond des 120 jours par an de location pour logement principal qui est fixé par la loi.

Cette délibération n'est pas non plus là pour fixer la fiscalité nationale et internationale applicable aux plateformes, même s'il faut bien sûr que les grandes réussites du Web, qui brassent des sommes gigantesques, versent leur dû à la collectivité, davantage qu'aujourd'hui où elles échappent encore trop –mais elles ne sont pas

les seules responsables– aux règles communes des entreprises. C'est à l'Etat et à l'Europe de faire respecter une fiscalité plus juste. Mais si ce n'est pas ici qu'on va décider de la législation et de la fiscalité nationale et internationale, on peut en tout cas se féliciter qu'un accord local soit survenu en 2016 –ici comme dans un certain nombre d'agglomérations françaises– et que la taxe de séjour soit désormais versée par Airbnb à la Métropole.

L'idée de ce dispositif que permet la loi pour une République numérique répond à plusieurs principes :

- permettre la liberté à ceux qui souhaitent louer leur logement pour compléter leurs revenus,
- protéger l'habitat résidentiel,
- garantir l'équilibre du développement touristique,
- et, en même temps, laisser à l'économie collaborative son esprit d'origine.

Nous voulons qu'il soit possible aux Grand Lyonnais de saisir les opportunités de louer librement leur logement sur des durées courtes ou moyennes. Les plateformes de location constituent une opportunité pour de nombreux Grand Lyonnais propriétaires –et peut être, si la loi évolue, locataires– de faire un complément de revenus tout en assurant une meilleure attractivité de notre territoire. La Fête des Lumières qui vient de se terminer en est une preuve : l'offre hôtelière actuelle ne suffit pas pour absorber la demande. Et ce sera pareil pour des manifestations comme les Nuits sonores.

Nous voulons donc garantir aux particuliers louant leur logement que nous sommes là pour défendre leur liberté. Ces Grand Lyonnais qui louent leur bien sont, à leur manière, des ambassadeurs de notre Métropole auprès de nos visiteurs. Mais il faut aussi éviter que le succès de certaines plateformes –il y a par exemple 10 800 annonces Airbnb sur la Métropole de Lyon ; ce sont les chiffres de la plateforme– rende parfois difficile aux populations l'accès au logement, notamment à celles qui sont en mission courte sur notre agglomération ou les populations les moins argentées.

Lyon ce n'est pas encore Barcelone mais c'est bien de prévenir des problèmes survenant, sans tomber bien sûr dans l'alarmisme. Certains de ces soucis commencent à se manifester par exemple dans le Vieux Lyon où il arrive que des immeubles entiers soient rachetés et réservés uniquement à la célèbre plateforme californienne.

Mais nos hôteliers doivent aussi ne pas être victimes de concurrence déloyale et l'esprit de l'économie collaborative, qui change si profondément notre société, est une tendance qui doit s'inscrire avec notre société et non contre notre société.

La délibération présentée par madame la Vice-Présidente Bouzerda est parvenue à un équilibre à notre sens pertinent entre la régulation et la liberté, en permettant à la fois, aux particuliers de louer leur bien, d'entreprendre, de compléter leurs revenus et en corrigeant en même temps d'éventuels soucis, notamment sur les surfaces supérieures à 60 mètres carrés dans l'hypercentre, en ce qui concerne les professionnels notamment. C'est pourquoi ce dispositif de compensation chez les loueurs professionnels est important.

Dans le même sens, la création d'un observatoire est une bonne chose pour ne pas être uniquement dépendant des chiffres des grosses plateformes de location participatives. Par exemple, ceux qui nous sont fournis ne nous permettent pas totalement de détecter les offres partielles, c'est-à-dire les chambres partagées et privées qui diffèrent des offres de logements entiers ni complètement leur ventilation au sein de notre Métropole ainsi que les tendances lourdes dans le phénomène de locations collaboratives. Dans ce sens la création d'un observatoire sera un outil important pour redonner de la puissance aux politiques et déterminer de façon pragmatique l'évolution de la situation dans notre Métropole pour adapter au mieux notre réglementation.

Enfin, pour finir, cette régulation devra sans doute évoluer lorsque, le numérique étant une matière changeante, les plateformes seront dans les années suivantes remplacées, au moins partiellement, par les blockchains qui, une fois résolu certaines de ses limites, permettra de se passer d'elles et de louer directement de particulier à particulier, sans passer par une plateforme, sans sa captation de données et de richesses. Mais c'est encore une autre histoire et j'imagine que nous aurons l'occasion d'en reparler dans peu de temps, monsieur le Président et mes chers collègues.

M. LE PRESIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, mon intervention aurait pu se limiter à un seul mot : enfin ! Je vous rassure, ce ne sera pas tout à fait le cas.

Mes collègues viennent de le dire, Lyon est aujourd'hui une destination touristique prisée, de plus en plus prisée. Pour autant, le développement des meublés de courte durée n'est pas sans effets négatifs déjà perceptibles –d'autres collègues en ont parlé–. Tension du marché immobilier, augmentation du niveau des loyers, problèmes de tranquillité dans les copropriétés, ces effets négatifs méritent que l'on s'attarde tout de même un petit peu sur ce dossier. Nous avons eu d'ailleurs, Philippe Cochet et moi-même, l'occasion de vous interpeller à ce sujet, monsieur le Président.

Une première remarque pour dire que ces dispositions sont loin d'être parfaites. Nous les approuverons cependant, je vous rassure.

Loin d'être parfaites quant à leurs principes : il est toujours paradoxal de voir les pouvoirs publics renforcer la réglementation alors même que l'ancienne n'était pas appliquée. Quelle proportion d'appartements affectée à la location de courte durée dans notre agglomération a effectivement fait l'objet d'une demande de changement de destination –demande pourtant obligatoire– ?

Loin d'être parfaites quant à leurs modalités –"Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?" dit l'adage– : distinction entre les particuliers et les personnes morales, seuil de 60 mètres carrés, franchise du premier appartement, règles de compensation incompréhensibles, etc.

Loin d'être parfaites dans le périmètre retenu : nous regrettons que vous n'ayez pas, au moins de manière préventive, inclus l'ensemble de la Ville de Lyon et pourquoi pas Villeurbanne ou Caluire et Cuire dans ce périmètre. Vous savez comme moi que si elle reste marginale aujourd'hui, l'offre sera amenée à se développer dans des quartiers comme Monplaisir, les Gratte-Ciel ou encore Cuire, du fait notamment de leur bonne desserte métro.

Mais les mesures que nous adoptons aujourd'hui à la Métropole, monsieur le Président, n'ont de sens sans faire le lien avec celles qui ont été adoptées au Conseil municipal de Lyon lundi et qui prévoient d'instaurer l'obligation de déclaration préalable d'ici la fin de l'année 2018. Là, encore, nous aurions aimé que vous soyez plus réactifs.

Cet enregistrement obligatoire entré en vigueur à Paris au 1^{er} décembre est, en effet, indispensable pour assurer le contrôle et le suivi de l'offre et, de fait, valider le respect des règles par les bailleurs. La presse s'est largement fait écho de l'idée prise par certains bailleurs avec les règles urbanistiques –on vient d'en parler– mais également avec les règles fiscales. Les outils de contrôle et de régulation existent et il était plus qu'urgent de se donner les moyens de les appliquer.

Je terminerai en donnant l'exemple de Paris : Paris, c'est à peu près 100 000 meublés en location, aujourd'hui on est à 10 000 inscrits, 10 000 enregistrés. On voit que la propension des loueurs à s'enregistrer est relativement faible et cela pose la vraie question du contrôle ; et nous avons appris lundi, pendant le Conseil municipal, que seuls deux agents seraient affectés à cette tâche. On peut tout de même se demander, devant l'ampleur de la tâche, si ce contrôle sera vraiment efficace.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Guiland, quand vous êtes pour une délibération, vous pouvez en dire du bien, vous n'allez pas perdre votre âme pour autant.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2408 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) - Année 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2017-2409 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Synerg'IAE et à l'entreprise d'insertion Envie Sud-Est pour leurs programmes d'actions 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2017-2410 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subvention à la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) du Rhône pour son action de liaison entreprise-emploi-insertion - Année 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2017-2411 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Lyon - PMI'e 2016-2020 - Attribution d'une subvention au Groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'emploi et de la formation de Lyon pour la mise en oeuvre d'une mission de liaison entreprise emploi - Année 2017/2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Pillon a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2408 à 2017-2411. Monsieur Pillon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, quatre dossiers, cinq propositions de subventions pour des associations dans le cadre d'actions d'insertion. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Le dossier 2017-2409 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres :

Dans le tableau du "**b) - Budget prévisionnel**" du "**2° - Projet "Repères métropole" proposé par l'entreprise d'insertion Envie Sud-Est**" de l'exposé des motifs, il convient de lire, dans la colonne **Total TTC** (en €) des recettes :

"**118 000**" au lieu de : "**11 000**".

Le dossier 2017-2410 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres :

Dans l'objet il convient de lire :

"Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subvention à la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) du Rhône pour son action de liaison entreprise-emploi-insertion - Année 2017-2018"

au lieu de :

"Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions à l'Association des industriels de la région de Meyzieu, Jonage et Pusignan (AIRM) et à la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) du Rhône pour leurs actions de liaison entreprises-emploi-insertion - Année 2017-2018"

Dans l'exposé des motifs, il convient :

- De lire dans le paragraphe commençant par "C'est pour répondre etc." de la section **I - Contexte** :

"C'est pour répondre à cet objectif la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) du Rhône propose un programme d'actions spécifiques répondant à cet objectif et sollicite le soutien financier de la Métropole dans ce cadre."

au lieu de :

"C'est pour répondre à cet objectif que l'Association des industriels de la région de Meyzieu, Jonage et Pusignan (AIRM) et la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) du Rhône proposent, chacune, un programme d'actions spécifiques répondant à cet objectif et sollicitent le soutien financier de la Métropole dans ce cadre."

- De supprimer la section **II - Le projet de l'AIRM.**
- De lire :

"II - Le projet de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) du Rhône"

au lieu de :

"III - Le projet de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) du Rhône"

Dans le dispositif, il convient de lire :

- Dans le **1° - Approuve** :

"a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 40 000 € au profit de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) du Rhône pour son programme d'actions 2017-2018 dédié à la liaison entreprise-emploi-insertion,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la CPME du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention."

au lieu de :

"a) - l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes :

- 10 000 € au profit de l'Association des industriels de la région de Meyzieu, Jonage et Pusignan (AIRM) pour son programme **d'actions 2017-2018 dédié à la liaison entreprise-emploi-insertion**,

- **40 000 €** au profit de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) du Rhône pour son programme d'actions 2017-2018 dédié à la liaison entreprise-emploi-insertion,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'AIRM et entre la Métropole et la CPME du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions."

- Dans le **2° - Autorise** :

"2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération."

au lieu de :

"2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération."

M. LE PRESIDENT : Très bien donc je mets ces quatre rapports aux voix :

Adoptés à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC n'ayant pris part ni aux débats ni au vote, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué PILLON.

N° 2017-2412 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Villeurbanne - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée - Attribution d'une subvention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2412. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de ce dossier, il s'agit d'une expérimentation sur laquelle la Métropole est en accompagnement de la Commune de Villeurbanne, sur le quartier Saint Jean plus particulièrement.

L'objectif de cette expérimentation est de pouvoir aujourd'hui considérer qu'en substituant de la rémunération à une activité au versement d'allocations, on est sur un modèle vertueux, viable, dynamique qui entraîne aussi la dynamique sur le quartier en question. Il vous est proposé aujourd'hui de bien vouloir délibérer, étant précisé que le montant que nous vous demandons d'acter est un montant maximal, bien évidemment, au regard de l'évolution.

Je rappelle simplement le principe : les personnes sont recrutées par une entreprise à but d'emplois émergents et accompagnées par l'association Booster. C'est une expérimentation à suivre, qui se déroule plutôt bien, qui génère un écosystème dynamique, avec l'objectif de créer en surplus des emplois qui ne viennent pas en concurrence des emplois traditionnels mais des emplois qui correspondent à une demande non pourvue, en l'occurrence, par exemple, en blanchisserie.

Je vous propose, chers collègues, de voter favorablement sur ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, madame Bouzerda. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, aujourd'hui, sur les 2,45 millions de chômeurs de longue durée, plus d'un tiers sont sans emploi stable depuis plus de trois ans. C'est très souvent un drame humain pour ces personnes éloignées d'une activité professionnelle. C'est aussi un coût pour la collectivité, estimé entre 15 000 et 20 000 € par personne et par an ; sur l'ensemble du territoire français, cette inactivité forcée est évaluée à 36 milliards d'euros par an. C'est donc un double enjeu certain. Et pourtant, on a l'impression que les Gouvernements successifs ont baissé les bras face à cette situation dramatique. Les chômeurs de longue durée doivent se sentir bien seuls, il faut bien le reconnaître qu'ils le sont dans leur Etat.

C'est pourquoi nous avons appris avec intérêt que la Commune de Villeurbanne avait souhaité expérimenter le dispositif "territoire zéro chômeur de longue durée" sur le quartier de Saint Jean, un quartier identifié comme prioritaire au titre de la politique de la ville. L'idée de ce dispositif expérimental est très simple : créer des emplois à destination des chômeurs de longue durée, sur des activités inexistantes bien qu'utiles à la société mais insuffisamment rentables selon les critères économiques.

Le dispositif est financé par le transfert des sommes affectées au chômage de longue durée, les dépenses sociales comme le RSA ou l'allocation logement, les dépenses liées à l'emploi, les allocations spécifiques qui sont justement liées à l'emploi mais aussi le manque à gagner créé par le chômage en impôts et cotisations sociales ou les coûts induits, les conséquences sociales du chômage dans les domaines du logement, de la santé, de la sécurité...

Les élus UDI et apparentés soutiennent ce dispositif innovant :

- d'abord, car chaque chômeur a, quel qu'il soit, des compétences pouvant être utiles à la société et il est important de redonner une estime de soi à ce public souvent désocialisé et de créer une dynamique positive pour l'ensemble des acteurs. Cette conviction humaniste est au centre de la démarche ;

- ensuite, car il s'agit d'une expérimentation et nous sommes favorables à la démarche expérimentale dans l'espace public. Nous ne l'utilisons pas assez ou on l'a souvent généralisée, tout réglementé, tout uniformisé. Alors nous apprécions cette initiative originale, même si elle est partielle ;

- enfin, n'oublions pas nos fondamentaux libéraux qui nous conduisent à penser que c'est l'entreprise qui seule crée la richesse économique. Cette expérimentation mise sur le travail, sur la dynamique économique plutôt que sur le revenu de transfert et d'assistance et sa finalité est, à terme, d'intégrer les chômeurs dans les entreprises classiques et de les faire donc participer, à leur tour, à la création de richesse.

Les élus UDI libéraux et sociaux félicitent les décideurs et les acteurs de cette belle initiative et adressent tous leurs encouragements à ces encadrants et à ces bénéficiaires et ils voteront à deux mains en faveur de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Broliquier. Quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots à mon tour pour dire très simplement que nous nous réjouissons bien sûr –comme d'ailleurs l'orateur précédent mais nous y avons eu une part importante– de l'accompagnement de la Métropole dans le financement et la gestion de ce dossier.

C'est effectivement une expérimentation sociale qui s'appelle "territoire zéro chômeur" et la Ville de Villeurbanne a été à l'initiative, à la candidature même de cette expérimentation. Ce projet nous est particulièrement cher mais je vois qu'il l'est sans doute aussi à ceux qui se sont exprimés avant moi, que ce soit la rapporteure ou monsieur Broliquier, parce qu'il propose –je le dis à mon tour d'une autre manière mais sur le fond nous sommes évidemment d'accord– une approche singulière, une approche originale sur la philosophie de fond et aussi une approche innovante sur la forme et la gouvernance. C'est presque une petite révolution dans le monde des politiques publiques de l'emploi, du développement économique et de l'entrepreneuriat.

Ce projet –on peut le dire autrement– change un peu le paradigme de la lutte contre le chômage de longue durée, fait appel à des méthodes différentes de ce qu'on a l'habitude d'appliquer dans l'action publique et dans l'action d'insertion économique. Solution proposée relativement simple, je la rappelle : le territoire zéro chômeur fait le pari de réallouer les dépenses passives du chômage (allocations, RSA, autres dépenses sociales) au financement de la création d'entreprises et d'emplois.

On inverse ainsi la logique d'insertion et, plutôt que d'accompagner des personnes pendant des semaines et quelquefois beaucoup plus à la recherche d'emploi, ce qui a un coût évidemment pour la collectivité, on crée de l'emploi sur le territoire, sur la base des besoins non couverts et sur la base des compétences des demandeurs d'emploi.

Cette expérimentation résulte d'une initiative législative, au départ portée par l'association ATD Quart Monde, sous le nom "territoire zéro chômeur". Elle est devenue ensuite une loi d'expérimentation qui a été votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale dans la mandature précédente.

Le quartier Saint Jean à Villeurbanne a été retenu comme candidat. Dans les dix expériences retenues, il est un des rares quartiers à caractère urbain, les autres étant plutôt répartis en France dans des territoires périurbains ou semi-ruraux, ce qui lui donne une valeur d'exemple un peu particulière. Depuis le début de l'année 2017 et la création de l'entreprise à but d'emplois qui s'appelle Emerjean, le projet est entré maintenant dans sa phase opérationnelle avec 12 premiers salariés embauchés depuis le début de l'année et sans doute autour de 45 à la fin de l'année –mais la fin de l'année, c'est tout de même un horizon très proche–.

Cette entreprise propose aux chômeurs de longue durée de plus d'un an habitant le territoire, en l'occurrence Saint Jean, depuis plus de six mois, des contrats à durée indéterminée, rémunérés au SMIC, dans des secteurs d'activité qui n'entrent pas en concurrence avec les TPE ou les entreprises du territoire. C'est un réseau de partenaires et de compétences qui agit avec méthode : des habitants, des demandeurs d'emplois du quartier, des associations, le Conseil de quartier, des entreprises bien sûr, des bailleurs sociaux, l'Etat, Pôle emploi, la Mission locale, l'insertion par l'activité économique, la mission régionale d'information qui joue un rôle important, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et la Métropole à travers cette délibération. Donc c'est aussi une mobilisation générale sur le quartier pour cette expérimentation.

Vous l'avez rappelé également, cette expérimentation aura cinq ans pour faire la preuve de son efficacité, c'est-à-dire la preuve qu'un territoire peut fournir de l'emploi pour tous. Nous souhaitons évidemment sa réussite et nous y contribuons, non seulement à travers notre candidature mais en l'accompagnant à travers l'engagement des élus et aussi des agents qui travaillent sur ce territoire. C'est une nouvelle dynamique aussi, c'est un enjeu de cette expérimentation à caractère social qui vient compléter les politiques de développement urbain ; et comme le quartier Saint Jean est également le lieu d'un nouveau programme de renouvellement urbain, on voit bien que cette initiative entre aussi complètement dans la dynamique que peuvent créer les quartiers en rénovation urbaine.

Merci et bravo pour l'engagement de la Métropole qui –comme l'a dit la rapporteur– a priori n'est pas un engagement financier important puisqu'au lieu de l'allouer au RSA, on l'alloue à cette expérimentation. D'ailleurs, la somme qui est donnée est une somme maximum aujourd'hui, elle ne va pas être nécessairement consommée ; elle est calculée en fonction des bénéficiaires du RSA actuellement sur ce quartier. Merci au Président.

Je le dis, cet engagement de la Métropole n'a pas été sans hésitations mais il a fallu faire la preuve en quelque sorte que cette expérimentation était intéressante. Nous en arrivons aujourd'hui à un moment de concrétisation pour la Métropole et je m'en réjouis particulièrement.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Bret. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, une fois n'est pas coutume, deux fois de suite je vais dire du bien d'une délibération c'est tout de même assez incroyable et cela mérite d'être signalé, cela méritait que l'on revienne ce matin pour cela.

Cette expérimentation zéro chômeur aura tout notre soutien et pour plusieurs raisons. Je ne rentrerai pas dans la technique, Denis Broliquier l'a fait et Jean-Paul Bret aussi. Un total soutien à cette démarche pour deux raisons.

L'activation des dépenses passives n'est pas une nouveauté, sauf qu'on avait du mal à passer dans le concret et je trouve que cela devient intéressant de passer dans le concret. Le retour à l'emploi de personnes qui étaient très éloignées de l'emploi et du monde du travail est toujours intéressant et productif à long terme. Il y a les effets bénéfiques immédiats sur les dépenses publiques mais il y a aussi les bénéfices sociaux dans la réinsertion, l'image de soi et toute l'image d'un quartier –vous l'avez dit, je crois, monsieur le Maire de Villeurbanne–.

Une fois n'est pas coutume non plus, je voudrais remercier monsieur Bret pour sa clairvoyance et son énergie sur ce dossier, à un moment où l'ancien Président de la Métropole, Gérard Collomb, était plus que sceptique et freinait des deux pieds. Vous avez su, monsieur le Maire de Villeurbanne, prendre le dossier et le faire avancer et je pense que c'est bénéfique pour l'ensemble de notre Métropole.

C'est bénéfique pour l'ensemble de notre Métropole parce qu'aujourd'hui, il ne faut pas regarder derrière avec zéro chômeur Villeurbanne Emerjean, il faut regarder devant. Vous l'avez dit, il y a dix territoires tests aujourd'hui, dont deux en Rhône-Alpes. La dynamique nationale est portée par le Député qui était à l'origine de la loi, Laurent Grandguillaume, et Louis Gallois et aujourd'hui, ces acteurs nationaux sont en train de réfléchir au coup d'après ; et c'est le coup d'après qui est intéressant, monsieur le Président, à notre avis, c'est la deuxième phase, c'est ce qui va aller au-delà de ces dix territoires.

Malheureusement j'allais dire, vous n'êtes pas sans savoir que, dans notre Métropole, on va trouver d'autres territoires proches de Saint Jean qui ont un peu les mêmes caractéristiques (des milieux difficiles, un chômage de longue durée structurel) et, à un moment, il faudra peut-être qu'à l'initiative des Maires, nous soyons capables, nous Métropole, de poursuivre et de suivre cette deuxième phase de développement. Louis Gallois était à Villeurbanne il n'y a pas très longtemps pour justement parler de cela. Les appels à candidatures pour la deuxième phase sont partis et vous savez, monsieur le Président, que la vraie problématique de ces initiatives est d'amorcer la pompe avant de pouvoir atteindre le point d'équilibre.

La délibération que nous sommes en train de prendre en est l'exemple typique. Le territoire zéro chômeur est opérationnel depuis plusieurs mois, les premiers salariés sont arrivés il y a huit mois et, aujourd'hui, la Métropole commence à penser à la façon dont elle va reverser des moyens du RSA. Et ce laps de temps de huit mois plus les mois que l'on va perdre le temps de reverser, il faut bien que quelqu'un le finance et c'est là où le fonds

d'amorçage national était intéressant. Et je pense qu'il faut, monsieur le Président, que l'on s'interroge sur la façon d'amorcer la deuxième phase et sur le rôle que doit avoir la Métropole dans le fonds d'amorçage deuxième phase pour que d'autres territoires de notre Métropole puissent bénéficier d'une initiative que nous soutenons et que nous approuvons.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Guillard. Quelques mots, non pas pour rajouter au débat mais pour saluer les initiatives qui avaient été fortement poussées par la Ville de Villeurbanne, en particulier par Jean-Paul Bret et par son adjointe –qui n'est pas Conseillère métropolitaine–, Agnès Thouvenot, qui porte ce dispositif.

Dire bien sûr que Louis Gallois veille aux différentes expérimentations sur l'ensemble du territoire français ; je crois que c'est dix ou douze territoires. Quand il est venu ici, il a beaucoup insisté sur deux choses : d'abord pour dire que ce qui se passait sur le territoire de Saint Jean était assez exemplaire au regard de ce qui se passait sur d'autres territoires expérimentaux en France et donc il y a une longueur d'avance, il faut la conserver.

Cela a été confirmé aussi, Jean-Paul Bret a reçu des mains de Renaud George, sous la présidence de Christophe Itier qui est le haut-commissaire d'économie sociale et solidaire, il y a quelques semaines en arrière, un prix de l'économie sociale et solidaire. C'était aussi symboliquement le signe que les choses se mettaient en place de manière très concrète, très sérieuse et très suivie ; et nous aurons l'occasion, avec Louis Gallois et Jean-Paul Bret –en février, je crois–, de refaire un point et d'aborder ce que monsieur Guillard évoquait : la phase 2 de ce dispositif.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2414 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour le projet BigBooster, dispositif international de sélection et d'accélération de start-ups à fort potentiel - Années 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2414. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable de la commission pour reconduire notre appui à ce programme d'accompagnement d'entreprises à potentiel dans leur première phase de développement. Pour cette troisième édition opérée par la Fondation pour l'Université de Lyon, ce sont plus de 200 mentors qui sont impliqués, plus de 100 entreprises qui sont bénéficiaires. Ce programme a pour spécificité d'aider des entreprises à mieux appréhender le marché international, en particulier sur des destinations avec lesquelles nous entretenons des relations privilégiées, des destinations phares de notre politique internationale. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, voici donc revenu le "bootcamp non profit du BigBooster de start-up", monsieur le Président. J'espère que vous avez une traduction, peut-être faut-il prévoir des versions françaises des délibérations ? Je vous propose une traduction : "le camp d'entraînement à but non lucratif du grand amplificateur de jeunes pousses". *(Rires)*.

M. LE PRÉSIDENT : Vous pouvez nous le répéter ?

M. le Conseiller MILLET : Elle sera écrite, monsieur le Président. L'anglicisation de nos délibérations comme d'un grand nombre d'activités publiques pourtant soumises théoriquement à la loi Toubon, comme le "made for sharing" de Paris, révèle à quel point les décideurs ne respectent la loi que quand cela les arrange, ignorant la loi Toubon avec dédain. Bernard Cerquiglini, Recteur de l'Agence universitaire de la francophonie, dit à propos de cette loi qu'elle "renforce la francophonie en France et dans le monde". Sauf que pour les textes de la Commission européenne, le pourcentage de documents produits en français est tombé de 38 % en 1996 à 4,4 % en 2013 –et je pense qu'on est encore en-dessous aujourd'hui–.

Comme enseignant-chercheur, je peux vous dire que cette anglicisation a des conséquences désastreuses sur l'édition scientifique de langue française. Il est devenu impossible de faire vivre une revue de bon niveau francophone alors que nos voisins allemands ou nos amis chinois maintiennent et développent leur propre édition scientifique. C'est un enjeu économique fondamental car derrière l'édition scientifique et sa maîtrise, c'est la

capacité d'innovation, de créativité qui est en jeu. Le globish que le MEDEF impose de plus en plus dans les entreprises est un fantastique rouleau compresseur d'appauvrissement de créativité et de la place de la France dans le monde.

Cette anglicisation est par contre tout à fait compatible avec la transformation accélérée de l'université française que les réformes successives des Labex, Idex et autres outils d'ex –ex comme excellence parce que nous sommes tous excellents bien sûr, sinon nous ne serions pas là !– ont produit, comme cette Fondation qui a justement pour but de donner plus de places au MEDEF dans le monde universitaire.

Son premier Président, Alain Mérieux, disait que "La Fondation pour l'Université de Lyon est la preuve que tout est possible". Enfin, tout, pas vraiment ! Ce qui l'intéresse lui, certes, l'entrepreneuriat, la recherche pilotée par l'aval profitable, la sélection sans doute mais la recherche fondamentale ou le droit d'accès à l'université pour toutes les catégories sociales, certainement pas !

Ce discours d'un grand patron justifie la restructuration de l'université parce que –dit-il– des élèves de Polytechnique sont partis en Californie fonder des entreprises à succès. Il paraît que personne ne les soutenait en France. Mais, bien entendu, c'est l'université qu'on accuse, pas les banques ni les grandes entreprises qui auraient dû être les soutiens naturels de ces jeunes investisseurs. Non, il faut au contraire donner tous les pouvoirs à ces entreprises sur l'université. C'est le cas avec les pôles de compétitivité qui dépensent l'argent public sur les seuls choix des entreprises. C'est le cas avec cette Fondation, dont le comité d'orientation est constitué d'un collège institutionnel de six membres –dont la Métropole d'ailleurs–, un collège socio-économique sans aucun représentant des salariés et un collège dit "académique" de six membres dont seulement trois universitaires en activité.

L'université est un des lieux d'invention et de défense de la démocratie et je fais partie d'une génération qui a connu une université où les enseignants, les personnels, et les étudiants étaient les décideurs réels, dans des conseils d'université où les personnalités extérieures étaient un complément à l'organisation de la vie démocratique, qui plus est à l'image d'un conseil économique et social représentant aussi bien le patronat que les salariés.

Tout cela est du passé et la création de l'Université de Lyon et de sa Fondation a conduit à des structures de décisions "resserrées" –comme on dit– et, quand on passe d'un conseil d'administration de 80 membres dont 10 personnalités extérieures à des conseils de 30 membres dont 15 personnalités extérieures, chacun comprend qu'on a changé d'ère et que la démocratie universitaire est une vieillerie.

C'est pourquoi, à la demande de nombreux élus enseignants-chercheurs concernés, nous voterons contre cette délibération et nous appelons tous les élus de ce Conseil à prendre connaissance des prises de position de l'immense majorité des élus des personnels, enseignants et chercheurs de l'université et des écoles. Personne ne fera l'université sans eux.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Millet. Juste quelques mots parce que monsieur Guiland avait exercé la magie de Noël, je vais essayer de continuer.

Je ne veux pas me faire l'avocat des grands patrons, ce n'est pas le sujet mais peut-être tout de même quelques mots sur Alain Mérieux –puisque vous semblez avoir une petite obsession sur le sujet– qui, au-delà d'être un grand patron d'industrie et à travers un certain nombre d'actions, notamment à travers sa fondation, un réseau de solidarité internationale extrêmement important –et je vous invite peut-être un jour à prendre connaissance avec moi des actions développées par cette fondation–, est très présent sur un certain nombre de sujets, en soutien fort à un certain nombre de sujets, y compris de sujets dont on parle ici souvent, de sujets sociaux et de solidarité y compris nationale. Je pense que, pour cela, il mérite que vos propos soient légèrement atténués et moins caricaturaux qu'ils ne le sont, au moins eu égard au respect qu'on peut devoir à Alain Mérieux ici dans cette enceinte et au-delà, sur cette Métropole.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ayant voté contre.

M. Gérard COLLOMB –pouvoir à M. David KIMELFELD–, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL), de même que M. Christophe DERCAMP, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

M. LE PRESIDENT : Mesdames, messieurs, nous passons aux rapports sans intervention.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2017-2400 - Comité syndical du Syndicat mixte du parc industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRESIDENT : Le rapport numéro 2017-2400 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré de l'ordre du jour).

N° 2017-2407 - Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 3° programmation et avenants pour l'année 2017 - Avenant du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2017-2413 - Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération Transpolis - Individualisation totale de l'autorisation de programme - Attribution de subventions d'équipement à l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) et à la société par actions simplifiées Transpolis pour la réalisation des projets I4C-M et TEC - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-2416 - Economie sociale et solidaire - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Ronalpia, AGF Alter'incub, Passerelle eau de Robec, la Cravate solidaire pour leurs programmes d'actions 2017-2018 en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation sociale - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné Madame la Vice-Présidente Bouzerda comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2407, 2017-2413 et 2017-2416. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2407, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2415 - Attribution d'une subvention à l'Université de Lyon pour l'organisation de l'événement The Web Conference 2018 dans le cadre du soutien aux domaines du web et du numérique - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur du dossier numéro 2017-2415. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2017-2422 - Aide sociale à l'hébergement des personnes âgées et handicapées - Prise en charge des dépenses de mutuelle - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné Madame la Vice-Présidente Gandolfi comme rapporteur du dossier numéro 2017-2422. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2017-2423 - Structures de l'aide sociale à l'enfance - Enveloppe de tarification - Année 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance -

N° 2017-2424 - Protection de l'enfance - Convention partenariale d'aide au domicile des familles 2018/2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance -

N° 2017-2425 - Protection de l'enfance - Convention de partenariat entre les services de l'État (Éducation Nationale et Protection judiciaire de la jeunesse) et la Métropole de Lyon pour le fonctionnement des dispositifs relais - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance -

N° 2017-2427 - Projet Vénus VIII - Attribution d'une subvention à l'association Spacejunk Lyon pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a émis un avis favorable sur les dossiers numéros 2017-2423 à 2017-2425 et 2017-2427.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

III - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2017-2432 - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la Société Blue Green Groupe SAUR - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Barral comme rapporteur du dossier numéro 2017-2432. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

N° 2017-2437 - Musée des Confluences - Versement d'une avance sur la subvention pour l'exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné Madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur du dossier numéro 2017-2437. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2017-2439 - Collèges - Dotation de fonctionnement et forfait d'externat 2018 - Dotations complémentaires - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2017-2440 - Collèges publics - Aide aux projets d'actions éducatives - Attribution de subventions - Année scolaire 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2439 et 2017-2440. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

IV - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2017-2446 - Création de la Métropole de Lyon - Avenant n° 1 au protocole financier général signé entre la Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2017-2447 - Inventaire comptable et règles d'amortissement - Mise en conformité de la délibération du Conseil n° 2015-0109 du 26 janvier 2015 avec l'article D 3664-1 du code général des collectivités territoriales - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2017-2448 - Gestion active de la dette et de la trésorerie pour 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2017-2470 - Pacte de cohérence métropolitain - Mise en oeuvre du contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Création d'un service commun de documentation entre la Métropole et la Ville de Lyon - Approbation de la convention - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2017-2471 - Lyon - Réaménagement de Maisons de la Métropole (MDM) - Individualisations d'autorisations de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2017-2476 - Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Convention de mutualisation 2018-2020 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-2477 - Lot n° 2 : Fourniture et travaux d'installation de bâtiments modulaires à structure principale bois pour les divers sites de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2017-2478 - Bron - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par madame Josiane CANET - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2017-2532 - Révision de divers tarifs, de prix ou redevances, à compter du 1^{er} janvier 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2017-2533 - Pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon - Protocole de partenariat entre la Métropole et la Caisse des dépôts et consignations - Demande de subvention - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2446 à 2017-2448, 2017-2470, 2017-2471, 2017-2476 à 2017-2478, 2017-2532 et 2017-2533. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission sur tous les rapports.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Christophe GEOURJON n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2446, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-2449 - Solaize - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Solaize - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2450 - Bron - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Bron - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2452 - Ecully - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune d'Ecully - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2453 - Fontaines sur Saône - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Fontaines sur Saône - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2454 - Francheville - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Francheville - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2455 - Limonest - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Limonest - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2456 - La Mulatière - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de La Mulatière - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2457 - Neuville sur Saône - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Neuville sur Saône - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2458 - Pierre Bénite - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Pierre Bénite - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2459 - Saint Cyr au Mont d'Or - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Saint Cyr au Mont d'Or - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2460 - Sainte Foy lès Lyon - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Sainte Foy lès Lyon - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2461 - Saint Genis Laval - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Saint Genis Laval - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2462 - Saint Romain au Mont d'Or - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Saint Romain au Mont d'Or - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2464 - Corbas - Mise en oeuvre du Pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Corbas - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2465 - Décines Charpieu - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Décines Charpieu - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2466 - Feyzin - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Feyzin - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2467 - Mions - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Mions - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2468 - Saint Priest - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Saint Priest - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président George comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2449, 2017-2450, 2017-2452 à 2017-2462 et 2017-2464 à 2017-2468. Monsieur George, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GEORGE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les 18 contrats territoriaux, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GEORGE.

N° 2017-2451 - Caluire et Cuire - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Caluire et Cuire - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

M. LE PRESIDENT : Le dossier numéro 2017-2451 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré de l'ordre du jour).

N° 2017-2472 - Groupement d'intérêt public Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) - Mise à disposition d'agents de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2017-2473 - Société publique locale (SPL) Part-Dieu - Mise à disposition d'agents de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Rousseau comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2472 et 2017-2473. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué ROUSSEAU.

N° 2017-2474 - Association Comité social du personnel - Attribution d'une subvention pour son programme d'action 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Grivel comme rapporteur du dossier numéro 2017-2474. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2017-2480 - Conseil syndical du Syndicat mixte du Bordelan - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Le dossier numéro 2017-2480 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré de l'ordre du jour).

N° 2017-2491 - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2017-2506 - Étude territoriale sur le tri des déchets ménagers et assimilés issus des collectes sélectives - Convention avec le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud Rhône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2017-2507 - Contrats avec les éco-organismes filières emballages ménagers et papiers graphiques pour le soutien à la valorisation des déchets et contrats de revente des déchets d'emballages valorisables - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a émis un avis favorable sur les dossiers numéros 2017-2491, 2017-2506 et 2017-2507.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel HAVARD n'ayant pris part ni aux débats ni au vote des dossiers, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

N° 2017-2492 - Rapport des délégataires de services publics - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et conception, construction, entretien et exploitation du crématorium du complexe funéraire de Bron par la société Atrium - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2017-2495 - Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique de gaz sur le territoire des Communes de Lyon, Corbas, Chassieu, Meyzieu, Jonage, Mions, Solaize et Givors - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2017-2510 - Attribution d'une subvention à l'association les Péniches du Val de Rhône dans le cadre des travaux de révision quinquennale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2017-2511 - Chassieu - Entretien de la promenade du Biézin - Rue Elisée Reclus, avenues de France et Simone Veil - Prestation de propreté globale du site - Conventions avec la Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL) et la Commune de Chassieu - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2492, 2017-2495, 2017-2510 et 2017-2511. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour les quatre rapports.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2017-2493 - Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par les sociétés Elvya, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2017-2497 - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2493 et 2017-2497. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel HAVARD n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2493, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2494 - Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée à la société Eau du Grand Lyon - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2017-2499 - Givors - Grigny - Syndicat mixte d'eau potable Rhône Sud - Approbation d'une convention de vente d'eau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2017-2500 - Charly - Vernaison - Développement du réseau séparatif - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demandes de subventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2017-2501 - Villeurbanne - Assainissement - Renouvellement des collecteurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2017-2502 - Corbas - Eaux pluviales - Bassin de Grange Blanche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme travaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2017-2503 – Lyon 4° - Assainissement - Quai Joseph Gillet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme travaux - Demandes de subventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2017-2504 - DSM Flux - Rémunération de 2 agents inventeurs à la direction de l'eau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2494 et 2017-2499 à 2017-2504. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'ensemble des rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel HAVARD n'ayant pris part ni aux débats ni au vote des dossiers n° 2017-2494 et 2017-2499, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2017-2508 - Saint Genis Laval - Politique agricole - Développement des circuits courts - Protection des productions fruitières contre les aléas climatiques - Attribution de subventions à des exploitants agricoles et à l'association les délices de Paillot - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2017-2509 - Stratégie alimentaire métropolitaine - Attribution d'une subvention à l'Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère Reveyrand comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2508 et 2017-2509. Madame Reveyrand, vous avez la parole.

Mme la Conseillère REVEYRAND, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère REVEYRAND.

VI - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2017-2517 - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-2518 - Rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-2519 - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-2520 - Rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2517 à 2017-2520. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2522 - Bron - Caluire et Cuire - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Saint Fons - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vénissieux - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Année 2017 - Conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Képénékian comme rapporteur du dossier numéro 2017-2522. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN.

N° 2017-2524 – Lyon 9° - Opération de rénovation de la résidence Chapas - Secteur de Balmont à la Duchère - Attribution d'une subvention à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2017-2524. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Ville de Lyon au sein du conseil d'administration de la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2524, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2017-2526 - Villeurbanne - Projet urbain partenarial (PUP) Gervais Bussière - Réalisation d'un programme de logements - Avenant n° 1 à la convention de PUP avec la société Kaufman & Broad - Substitution de la société Kaufman & Broad par la société Kaufmann & Broad Promotion 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Llung comme rapporteur du dossier numéro 2017-2526. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Conseiller LLUNG, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG.

N° 2017-2527 - Décines Charpieu - Projet urbain partenarial (PUP) multipôle - Substitution de la société Em2c par la société SAS Kane - Avenant n° 1 à la convention de PUP - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2017-2529 - Tassin la Demi Lune - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2527 et 2017-2529. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces deux rapports.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

VII - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2017-2373 - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte Lyon parc auto (SEM LPA) – Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2017-2375 - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Effia - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2017-2376 - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Indigo - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2017-2377 - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2017-2378 - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Q-Park France - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2017-2379 - Rillieux la Pape - Sathonay Camp - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Travaux de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseau pour le prolongement du souterrain et la mise en accessibilité de la gare - Avenant de prolongation à la convention de financement des travaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Veron comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2373, 2017-2375 à 2017-2379. Monsieur Veron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Jean-Wilfried MARTIN n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2379, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VERON.

N° 2017-2374 - Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) – Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur du dossier numéro 2017-2374. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président pour ce rapport concernant le boulevard périphérique nord.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2017-2381 - Sainte Foy lès Lyon - Requalification de la RD 342 à Sainte Foy Lès Lyon - Élargissement de l'Yzeron et reconstruction de la passerelle de Montray - Approbation de la convention d'indemnisation avec le Syndicat d'aménagement de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2017-2382 - Villeurbanne - Site ABB Médipôle rue Fays - Aménagement et élargissement de la rue Frédéric Fays accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne - Convention de participation financière et en nature avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2017-2385 - Saint Fons - Aménagement rue de la Rochette et rue des Deux Fermes - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2017-2386 - Vernaison - Extension du parking de la gare - Individualisation totale d'une recette dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2017-2387 - Corbas - Création de rond-point route de Marennnes, rues Bruyères, 8 mai 1945, Midi et chemin des Romanettes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2017-2388 - Travaux de mise en oeuvre d'enrobés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 - Autorisation de signer un accord cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2017-2389 - Travaux de mise en oeuvre d'enrobés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 - Autorisation de signer un accord cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2017-2390 - Travaux de mise en oeuvre d'enrobés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 3 - Autorisation de signer un accord cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2017-2391 - Travaux de mise en oeuvre d'enrobés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 4 - Autorisation de signer un accord cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2017-2392 - Travaux de mise en oeuvre d'enrobés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 5 - Autorisation de signer un accord cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2017-2393 - Travaux de mise en oeuvre d'enrobés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 6 - Autorisation de signer un accord cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2017-2394 - Travaux de mise en oeuvre d'enrobés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 7 - Autorisation de signer un accord cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2381, 2017-2382 et 2017-2385 à 2017-2394. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Pour les douze rapports, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2017-2395 - Convention constitutive d'un groupement de commande pour le géoréférencement des réseaux électriques souterrains sensibles entre la Métropole de Lyon et le Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Autorisation de signer ladite convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur du dossier numéro 2017-2395. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président, comme c'est le dernier, avis très favorable de la commission pour ce rapport qui permettra de mieux connaître notre réseau et augmentera la sécurité de l'ensemble de nos concitoyens sur les interventions sur le gaz. Merci.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

M. LE PRESIDENT : Mesdames, messieurs, nous en avons terminé, c'était le dernier Conseil de l'année, je vous le confirme cette fois et je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

(La séance est levée à 10 heures 07).

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 16 mars 2018.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Sarah Peillon
